



**ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION ET DE
STATIONNEMENT**

Publié le 02 juin 2023

Le Maire de la ville d'Auby,

Vu les articles L 2211-1 et 2 et L 2213- 1 et 2 du
Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant que pour la cérémonie de funérailles
qui aura lieu en mairie **le lundi 05 juin 2023**, il
y a lieu de prendre toutes les dispositions
nécessaires pour en assurer le bon déroulement,

ARRETE

Article 1 : Interdiction de circulation et de stationnement

La circulation et le stationnement seront interdits rue Alexandre Dubois jusqu'à
l'angle de la rue de Verdun le lundi 05 juin 2023 de 10 h à 12 h 00.

Article 2 : La rue Sadi Carnot sera mise à double sens de 10 h à 12 h 00.

Article 3 : Le droit des riverains demeure réservé.

Article 4 : La signalisation sera mise en place par les Services Techniques de la
ville d'Auby.

Article 5 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

Monsieur le Président du SMTD, 395 Boulevard Pasteur 5959287 GUESNAIN,
Monsieur le Lieutenant-Colonel, Chef du groupement 5 – Fax : 03.27.94.44.79,
Monsieur le responsable de l'Unité Territoriale, route nationale 43 Goeulzin, 59169
CANTIN.

Article 6 : Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef du district de Douai,
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Douai,
Monsieur le Responsable des Services techniques
Monsieur le Responsable de la Police Municipale.

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté publié
en ses formes et lieux ordinaires.

Fait à Auby, le 01 juin 2023

Le Maire,



Christophe CHARLES.